

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 JUIN 2021 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SIMOND Evelyne, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Madame et Messieurs COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, ETAIX Jean-Marc et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne à M. MOIROUD François
M. VIGNE Cédric à M. MASSON Jean-Jacques

Suppléant : /

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention de Mme Marie-Hélène PLAVERET relative à l'ambroisie
- ❖ Subvention commerce Yenne Optique dans le cadre de la participation CCY au Fonds régional d'aide à l'investissement des commerçants-artisans
- ❖ Participation de la CCY au système d'interphonie pôle social
- ❖ Facturation aux familles du mois d'avril 2021 pour le service périscolaire
- ❖ Convention OPAC / Chantiers jeunes
- ❖ Soutien financier pour une campagne de communication du cru Jongieux
- ❖ Validation par la CCY du CRTE de l'Avant-Pays Savoyard
- ❖ Engagement de la CCY aux côtés de la Ligue Contre le Cancer de Savoie - Valorisation du verre
- ❖ Tarif taxe de séjours
- ❖ Virement de crédit – Budget Eau
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité après prise en compte des modifications formulées ci-dessous par M. Didier PADEY (en italique) :

Page 6 – La phrase « *M. PADEY insiste toutefois sur le chiffre d'affaires de TDF et aimerait savoir à combien l'opérateur émarge sur les 30 000 € de loyer* » est remplacée par : « *Au regard de la proposition de TDF, M. PADEY souhaiterait connaître le résultat annuel net de cette société* ».

❖ Intervention de Mme Marie-Hélène PLAVERET relative à l'ambrosie

M. le Président accueille Mme Marie-Hélène PLAVERET, animatrice technique au sein de Fredon AURA (organisme à vocation sanitaire pour le végétal), qui souhaite présenter à l'Assemblée les obligations réglementaires des collectivités concernant la lutte contre l'ambrosie. Mme PLAVERET précise que son intervention se fait sous l'égide de l'ARS.

Il est diffusé un document (Cf pièce jointe).

M. René PADERNOZ demande si le travail de FREDON a été mené en concertation et cohérence avec l'inventaire des espèces végétales réalisé par le Conservatoire botanique national alpin, notamment sur les espèces invasives et envahissantes.

Mme PLAVERET souligne que les espèces invasives et envahissantes sont désormais bien connues des professionnels et que leur recensement se retrouve dans l'ensemble des études qui traitent le sujet.

M. PADERNOZ précise que plusieurs structures locales travaillent à la lutte contre l'ambrosie et rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la convention de concession passée entre l'Etat et la CNR, cette dernière est responsable de la lutte contre les plantes invasives, qu'on retrouve notamment sur les bords du Rhône. Il regrette que ce travail ne soit pas réalisé, alors que la CNR a les moyens pour ce faire.

M. le Président confirme le rôle à jouer de la CNR dans la lutte contre l'ambrosie, sans toutefois décharger les collectivités locales de leur responsabilité. Il estime la désignation d'un référent par commune intéressante et utile.

M. Eric PERRIAND rappelle que le Département procédait à l'époque à 3 coupes durant l'été pour l'entretien des accotements de voirie. Aujourd'hui, ce sont plutôt une ou deux coupes au maximum.

Mme PLAVERET estime que ce n'est pas tant le nombre de coupes qui est le plus important mais la période à laquelle elles sont faites, à savoir au début juillet puis en août.

Pour conclure, elle informe les élus que des supports de communication sont accessibles et téléchargeables sur le site internet de FREDON.

M. le Président remercie Mme PLAVERET pour son intervention.

❖ Subvention commerce Yenne Optique dans le cadre de la participation CCY au Fonds régional d'aide à l'investissement des commerçants-artisans

Il est rappelé que la CCY a acté, par délibération en date du 19 octobre 2020, sa participation au fonds régional d'aide à l'investissement des commerçants – artisans avec vitrine. Cet engagement permet la mobilisation conjointe de fonds région (20%) et de l'intercommunalité (10%) pour l'aide aux projets d'investissement des professionnels cibles.

M. le Président informe le Conseil que Patrice HUEBER, dirigeant du commerce de détail d'optique « YENNE OPTIQUE », situé à Yenne, a déposé une demande d'aide sur le portail des aides de la Région pour son projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire de livraison et de tournée pour développer les prestations de services auprès des clientèles isolées, à mobilité réduite, mais aussi pour répondre à une tendance grandissante de changement des pratiques de consommation.

Le montant des travaux éligible s'élève à 50 000 € HT et permet donc à l'entreprise de solliciter une subvention de 15 000 €, dont 10 000 € de la Région (20 %) et 5 000 € de la CCY (10 %).

M. Pierre SULPICE demande qui valide les montants de travaux éligibles à la subvention ?

Il est répondu que c'est la Région qui instruit les dossiers de demande d'aide et qui valide ou pas leur recevabilité. Le dossier est ensuite transmis à la CCY pour accord.

M. Jean-Jacques DANTIN demande si la clientèle desservie par ce véhicule dépasse les limites du territoire communautaire ?

Ne connaissant pas la clientèle de M. HUEBER, M. le Président ne peut répondre à cette question. Il est toutefois raisonnable de l'imaginer.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 5 000 € au commerce de détail d'optique « YENNE OPTIQUE », dans le cadre de la participation de la CCY au fonds régional d'aide à l'investissement des commerçants – artisans.

❖ Participation de la CCY au système d'interphonie pôle social

Mme Sandrine GANDY informe le Conseil que le Département a prévu l'installation d'un système d'interphonie pour la porte principale du pôle social (dans lequel se situent les bureaux du CPAS), l'objectif étant d'améliorer et de sécuriser le flux des usagers.

L'interphone envisagé étant également utilisé par France Services, Mme GANDY propose la participation de la CCY aux frais d'installation à hauteur de 50 %.

Le coût total de l'intervention, assurée par la société ELTIS (74), s'élève à 9 923,18 € HT, dont 4 961,59 € HT pour la CCY.

M. Pierre SULPICE estime le coût élevé et regrette que l'on n'ait pas consulté ALGITEL, société locale située à Yenne.

Il est répondu que le Département est maître d'ouvrage de l'opération et qu'à ce titre, il avance la totalité du montant. La CCY ne prévoit sa participation qu'après réalisation des travaux.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la participation de la CCY au système d'interphonie du pôle social pour 4 961,59 €.

❖ Facturation aux familles du mois d'avril 2021 pour le service périscolaire

Il est rappelé que, compte tenu du confinement décidé par le gouvernement en date du 30 mars 2021, le service périscolaire n'a pas accueilli d'enfants pendant la semaine de cours en distanciel, du 5 au 9 avril 2021.

La facturation aux familles étant calculée sur la base d'un forfait mensuel, en fonction du quotient familial, il est proposé d'appliquer une minoration du forfait pour le mois d'avril, correspondant à une semaine d'absence, comme cela avait déjà été le cas en mars 2020, pendant le premier confinement.

Par ailleurs, l'organisation du service minimum pour les enfants de personnels prioritaires, mis en place du 5 au 25 avril, a concerné une trentaine d'enfants sur l'ensemble des communes. La majorité de ces enfants étant facturée au forfait, il est proposé également que leur présence ne soit pas calculée au réel, mais englobée dans le forfait du mois d'avril.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'application d'une minoration du forfait périscolaire pour le mois d'avril, correspondant à une semaine d'absence.

❖ Convention OPAC / Chantiers jeunes

Mme Virginie GIROD informe l'Assemblée de la volonté de relancer les chantiers d'été à destination de jeunes du territoire, par le biais du service jeunesse.

A ce titre, elle précise qu'un chantier est organisé avec l'OPAC de la Savoie du 5 au 9 juillet, sur 4 demi-journées, pour 4 jeunes âgés de 14 ans minimum.

Le but est de réaliser des travaux de nettoyage et de remise en peinture de parties communes des bâtiments. La communauté de communes s'engage à intervenir en qualité de prestataire de service pour le compte de l'OPAC. Elle encadrera ainsi les jeunes tout au long du chantier, les rémunérera sous format d'un CDD (smic horaire brut) et fournira les petites fournitures nécessaires au chantier. L'OPAC procédera ensuite au remboursement des salaires.

Pour Mme GIROD, l'objectif est de pérenniser ces chantiers avec l'OPAC, comme c'est le cas sur d'autres territoires de la Savoie. Elle souhaite également proposer des chantiers avec les communes du territoire. Un modèle de convention est en cours de rédaction à cette fin.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la convention avec l'OPAC pour l'organisation d'un chantier jeunes cet été.

❖ Soutien financier pour une campagne de communication du cru Jongieux

M. François MOIROUD fait part au Conseil du lancement par le syndicat des vins du cru Jongieux d'une grande campagne de communication et de promotion, en partenariat avec le Dauphiné Libéré. Cette campagne a pour objectif de relancer la filière viticole après la crise sanitaire et climatique de ces derniers mois.

La CCY, ainsi que les 5 communes situées sur le vignoble de Jongieux, ont été sollicitées pour participer financièrement à cette démarche et se tenir aux côtés du syndicat.

M. MOIROUD précise que la commune de Yenne a validé de son côté une subvention de 500 €.

M. le Président est favorable à faire un geste et à verser également 500 €, si le Conseil en est d'accord.

François MOIROUD souligne que cette campagne s'élève à 22 000 € et M. PADEY précise qu'elle cible en priorité le bassin chambérien et Aix-les-Bains.

M. René PADERNOZ demande combien de viticulteurs sont concernés par cette opération ?

Il est répondu que 15 viticulteurs appartiennent au syndicat. M. PADEY précise par ailleurs que la viticulture représente de l'ordre de 80 ETP sur la seule commune de Jongieux.

M. PADERNOZ estime qu'une aide de 500 € n'est pas très généreuse, au regard notamment des 5 000 € versés plus tôt au commerce d'optique.

Parmi les communes concernées, Billième a versé 500 € et Jongieux 4 000 €. Quant à St-Jean de Chevelu et Lucey, la première n'a pas souhaité verser de subventions et la seconde doit délibérer prochainement sur cette demande.

Après échanges avec les élus, M. le Président propose d'augmenter la subvention à 1 000 €.

Le Conseil communautaire VALIDE, par 22 voix pour et deux contre, le versement d'une subvention de 1 000 € au syndicat des vins du cru Jongieux pour le lancement d'une grande campagne de communication et de promotion.

❖ Validation par la CCY du CRTE de l'Avant-Pays Savoyard

M. le Président rappelle que le gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet est décliné dans un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ayant pour objectif de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance et la transition écologique du territoire autour d'actions concrètes.

Le territoire de l'Avant-Pays savoyard s'est engagé dans cette démarche et les intercommunalités adhérentes ont participé à des réunions de travail et des séminaires afin d'élaborer au niveau local ce CRTE.

Celui-ci doit désormais être validé par chaque intercommunalité avant sa signature par l'Etat prévue le 13 juillet prochain.

Suite aux séminaires des 17 et 27 mai, il a été acté 7 orientations stratégiques (Cf document joint) dans lesquelles des actions opérationnelles pourront être inscrites, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics.

Ces 7 orientations sont les suivantes :

- 1 – Habiter : pour un habitat durable, diversifié et adapté à tous les âges de la vie
- 2 - S'alimenter : vers une agriculture de qualité ancrée sur son territoire
- 3 - Travailler, entreprendre : une dynamique économique et d'emplois renforcée par de nouvelles pratiques
- 4 – Accueillir : Une destination touristique Le Pays du Lac d'Aiguebelette fondée sur le slow tourisme et l'écotourisme

5 - S'épanouir et s'accomplir : pour une offre de services et d'équipements adaptée et dimensionnée aux besoins des habitants

6 - Vivre avec son environnement et le préserver : engager le territoire dans sa transition écologique

7 - Se déplacer ... ou pas : pour des mobilités et une transition numérique qui profitent à tous

M. le Président précise que les actions retenues dans chaque axe devront être structurantes ou participer à un objectif commun. Il prend l'exemple de la rénovation énergétique des bâtiments publics qui, portée par une seule commune a moins de chance d'être retenue que si elle était portée par plusieurs communes. Aujourd'hui, ce sont plus de 300 actions qui ont été fléchées par les collectivités locales.

La gouvernance du CRTE sera assurée par les services de l'Etat, les maires des bourgs centres, les présidents et vice-présidents des intercommunalités, le SMAPS et AGATE.

M. René PADERNOZ s'étonne de l'absence dans le document des enjeux liés à la chute de la biodiversité. Est-ce un oubli ?

Il est répondu que cette thématique n'a été ni abordée, ni soulevée par les élus présents.

M. Didier PADEY regrette que ces réunions aient lieu en journée. C'est toujours compliqué pour les élus qui travaillent de se rendre disponibles.

Il se demande par ailleurs si ce CRTE n'est pas une tentative indirecte de regrouper à terme les intercommunalités de l'Avant-Pays Savoyard ?

M. le Président ne voit pas les choses comme cela. Il estime plutôt que c'est l'occasion de porter à l'échelle d'un territoire plus vaste des actions structurantes et collectives.

Le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité, de valider le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat et de travailler à la complétude du CRTE en vue d'un éventuel avenant d'ici la fin 2021

❖ Engagement de la CCY aux côtés de la Ligue Contre le Cancer de Savoie - Valorisation du verre

Mme Laurence BOIRON rappelle que la collecte du verre usagé a été initiée en Savoie par le Comité en 1976 qui a contribué largement à l'image du geste du tri du verre. Le produit de la revente du verre donnait lieu au reversement au Comité d'une somme de 20 Francs (3,05 €) par tonne, somme destinée à l'effort savoyard de lutte contre le cancer.

Mme BOIRON propose que la CCY s'engage de nouveau dans cette démarche et reverse au Comité de Savoie la somme de 3,05 € par tonne de verre collecté sur les secteurs de récupération des déchets des communes faisant partie de la communauté de communes.

Elle souligne que la commission déchets s'est prononcée favorablement sur cette demande. Elle souhaite également communiquer largement sur la démarche auprès du grand public.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le reversement au Comité de Savoie de la Ligue Contre le Cancer de la somme de 3,05 € par tonne de verre collecté sur les secteurs de récupération des déchets des communes faisant partie de la communauté de communes.

❖ Tarif taxe de séjours

Conformément à la loi de finances 2021, et aux dispositions de l'article R 2333-43 du CGCT, il convient de délibérer avant le 1^{er} juillet 2021 pour voter les tarifs de la taxe de séjours applicable en 2022. Il est proposé la reconduction des tarifs actuels, à savoir :

TAXE DE SEJOUR- Barème applicable pour 2022				
N°	Catégories d'hébergement	Part CCY	Part surtaxe départementale	Total
1	Palaces	4.00 €	0.40 €	4.40 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	3.00 €	0.30 €	3.30 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	2.30 €	0.23 €	2.53 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	0.91 €	0.09 €	1.00 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.73 €	0.07 €	0.80 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes	0.45 €	0.05 €	0.50 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.45 €	0.05 €	0.50 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0.20 €	0.02 €	0.22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5.00 %	0.50 %	5.50 %
Plafond applicable pour la catégorie 9		2.30 €	0.23 €	2.53 €

Pour information, le produit de la taxe de séjours s'est élevé en 2019 à 12 000 € environ.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs 2022 de la taxe de séjours.

❖ Virement de crédit – Budget Eau

Il est rappelé que suite au dépassement budgétaire dû à la réactualisation des prix entre 2019 et 2021 de la porte aluminium du captage de Trouet, il manque 825 € au compte 2315-80 du budget Eau. Il convient donc de faire un virement de crédits, tel que prévu ci-dessous :

	+	-
2315-80 Travaux en cours (Trouet)	825.00 €	
2315-84 Travaux en cours (Servagette-centre bourg St Jean)		825.00 €

❖ Questions diverses

- Matinée d'information sur la fiscalité locale professionnelle

M. le Président rappelle à l'Assemblée la matinée d'information sur la fiscalité locale professionnelle à destination des membres de la CIID, de la commission finances et du Bureau.

Il est demandé aux élus concernés de confirmer leur participation auprès de la CCY.

- Base de loisirs de St-Jean de Chevelu

Mme Virginie GIROD informe les élus de la présentation en conseil municipal par AGATE des enjeux relatifs au passage en bail commercial du camping.

Suite à cette présentation, le conseil de St-Jean a défendu l'idée d'une signature du bail par la CCY et non par la commune comme initialement envisagée. Au regard des aspects financiers et juridiques, il paraît en effet plus simple pour l'intercommunalité de conserver le portage de l'opération.

Cela étant, il n'y a rien de définitif et la réflexion se poursuit encore.

M. François MOIROUD souligne de son côté que la commune de Yenne étudie également cette hypothèse pour le camping du Flon.

L'Assemblée fait part de son intérêt pour une présentation en Conseil des conclusions de l'étude d'AGATE avant de se positionner sur telle ou telle option.

- Bail TDF

M. le Président informe le Conseil qu'un courrier de maître DURAZ (cabinet d'avocats CLDAA), qui intervient pour le compte de la commune de Jongieux, est parvenu à la CCY concernant le prêt à usage de 12 ans consenti en 2014 par la commune à la CCY pour l'installation du relais TDF au lieu-dit St-Romain.

Le maire ne disposant pas à l'époque de compétence pour signer l'acte authentique, Maître DURAZ estime que ce dernier est entaché de nullité. Il est donc demandé à la CCY de confirmer qu'elle ne s'opposera pas à son annulation.

M. le Président précise que la communauté de communes fera une réponse par l'intermédiaire de son avocat. Il rappelle ensuite les conditions dans lesquelles ce bail a été signé, avec une demande de la commune pour que la CCY puisse porter à l'époque financièrement l'installation du relais TDF.

M. Pierre SULPICE revient de son côté sur la couverture téléphonique des secteurs de Meyrieux-Verthemex et Jongieux-Lucey, secteurs jugés prioritaires il y a 2 ans.

Concernant le secteur de Jongieux, c'est SFR qui est en charge de l'étude et de l'implantation éventuelle d'une antenne. SFR a donc mandaté TDF pour engager cette opération.

Toutefois, TDF a fait savoir que les prochains contrats de location n'avaient toujours pas été signés par la CCY et qu'il n'engagerait pas la mission avant cette signature.

M. SULPICE souhaite que la CCY soit l'interlocuteur privilégié des opérateurs pour les implantations d'antenne, plutôt que de passer par des privés intéressés financièrement par les recettes de location. Il estime nécessaire une continuité de gestion par la communauté de communes.

C'est pourquoi il déplore ce retard qui risque de condamner ces secteurs situés en zone blanche.

M. le Président assure M. SULPICE que tout est fait pour signer au plus vite le contrat de location, dès lors que tout écueil juridique sera levé.

- Elections régionales et départementales

Afin de faciliter et de centraliser le dépôt des bulletins de vote à la Préfecture, M. Le Président propose aux élus de se retrouver à Yenne (salle polyvalente) après le dépouillement, et de désigner un ou deux volontaires prêts à porter l'ensemble des bulletins à Chambéry.

Séance levée à 22H00

Fait à Yenne, le 21 juin 2021

Le Président,
G. DUMOLLARD